22ème Année - Num. 9 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70°o) Le Num. L. 80 - 15 Juillet 1974

# Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

## VIE DE L'UNION

## LA REVISION DES STATUTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de l'Union Valdôtaine (délégués des Sections et Comité Central) s'est réunie le 23 juin à Aoste pour délibérer sur le projet de révision des Statuts de l'U.V. présenté par la Commission nommée à cet effet, conformément à la décision prise lors d'une précédente assemblée générale.

Les propositions de la Commission avaient été communiquées à toutes les Sections, de façon à en permettre l'examen et la discussion par la base.

La discussion à l'Assemblée Générale, sereine et approfondie, a duré près de cinq heures.

Les propositions de la Commission concernaient une quinzaine d'articles, à préciser, réviser, ou ajouter aux précédents statuts. Elles ont été presque toutes adoptées, avec quelques modifications par-ci par-là.

Les innovations concernent principalement: 1) les pouvoirs du Président du Mouvement, qui ont été sensiblement réduits. notamment en ce qui concerne la présidence de l'Assemblée Générale (nomination chaque fois d'un président de séance ou modérateur) et la déclaration d'incompatibilité entre la charge de Président de l'U.V. et celles éventuelles de Président du gouvernement régional, Assesseur, Parlementaire; 2) la rédaction d'un règlement particulier pour les élections des différents organes du mouvement; 3) la formation de Commissions d'étude.

D'autres articles ajoutés aux anciens statuts sanctionnent et codifient en quelque sorte des pratiques introduites depuis des années dans la vie du Mouvement à la suite de décisions prises par ses organes. Parmi celles-ci il faut signaler: 1) l'inclusion dans le Comité Exécutif des éventuels parlementaires et con-

(Suite page 4)

## LES D.P. ET LE PROBLEME DE L'ECOLE VALDOTAINE

Il y a toujours quelqu'un qui arrive après les autres...

Après avoir découvert le régionalisme, les DP ont découvert que le gouvernement romain («governo nazionale» pour les DP!) veut étouffer notre autonomie. C'est ce que nous apprend le N. 80 de Nouvelles Valdôtaines. C'est le comportement du gouvernement italien vis-à-vis du problème de l'école qui les a amenés à cette conclusion: Rome n'a pas pris en considération les propositions faites par l'administration régionale, ce qui était prévu par le Statut et par l'article 19 de la loi N. 477. Une fois de plus Rome n'a pas honoré la parole donnée. Et nous sommes tous d'accord pour blâmer le comportement indigne de Rome. Mais si l'on réfléchit, est-ce qu'on peut blâmer le loup qui mange la brebis? Non! C'est dans sa nature. Et dans notre cas, le loup-romain ne s'est jamais soucié de se déguiser, ou s'il l'a fait dans le passé, il l'a toujours fait d'une façon tellement grossière que les valdôtains avisés n'ont jamais eut de difficultés à le démasquer.

Seuls les DP, agneaux dociles, ne s'en étaient pas encore aperçus et se sont offerts au loup, inermes et confiants. Ça, du moins, c'est une interprétation: des administrateurs en bonne foi ont élaboré un projet de décret, l'ont présenté à Rome et, à leur grande surprise, le gouvernement italien n'a même pas pris en considération le projet. Le président de la junte envoie alors un télégramme plein d'indignation, où il confesse entre autre, comble de la naïveté: «Regione autonoma (sic!) della Valle d'Aosta venuta at conoscenza tramite stampa decisione consiglio dei ministri...»

Mais il peut y avoir une autre interprétation: il se peut que les agneaux aient voulu se déguiser en renards...

L'expérience aurait dû apprendre à nos administrateurs au moins ceci: que les choses doivent être soigneusement préparées en Vallée avant de les présenter à l'approbation de Rome. Voyons un peu comment la Junte a préparé l'opération «decreti delegati per la Valle d'Aosta».

La loi N. 477, contenant l'article 19 qui précise, entre autre chose, que: «l'applicazione delle norme della presente legge per la Valle d'Aosta, si effettuerà in armonia con le disposizioni dello statuto, sentita comunque la Regione», porte la date du 30 Juillet 1973.

Nous voulons croire que l'administration régionale ait commencé à se préparer sur ce problème extrèmement important dès le mois de septembre, étant le mois d'août réservé au juste repos. L'a-t-elle fait? Ne l'a-t-elle pas fait? Nous n'en savons rien tellement la chose était plongée dans le mystère, comme s'il s'agissait d'un secret n'intéressant qu'une élite restreinte d'initiés.

De toute façon nous préférons penser que la Région ait commencé dès le mois de septembre 1973. Les mois passent, l'échéance s'approche mais le mystère ne s'éclaircit pas. Le Conseil Régional n'est pas consulté, la commission de l'école composée de conseillers appartenant aux différentes forces politiques n'est pas mise au courant, les syndicats sont ignorés jusque vers la fin du mois d'avril, une quarantaine de jours avant l'échéance! Les syndicats sont convoqués avec les parlementaires, le président de la commission consiliaire de l'école et le surintendant. La Région présente son projet et les syndicats expriment leur opinion. Naturellement il y avait des divergences d'opinion. D'un côté se sont rangés les syndicats confédéraux sauf le SINASCEL, de l'autre le SINASCEL et le SNSM, un syndicat de catégorie de type corporatif. Ces deux derniers syndicats regroupent la grande majorité des enseignants. Les confédérations ont appuyé le projet régional (même si les différents syndicats étaient bien loin de considérer ce projet comme l'optimum), les deux autres syndicats se sont déclarés contraires sur plusieurs points. On ne pouvait pas espérer que l'on pût trouver un accord dans un si court délai après que la question des rôles régionaux avait envenimé les rapports entre syndicats pendant de longues années. La lutte entre syndicats s'est déchaînée et le monde des enseignants, habituellement paisible, s'est agité. Seule la Junte, tranquille et inébranlable, continuait son chemin sans se soucier de renseigner ni le Conseil ni la population. Et dire que ce décret aurait dû caractériser l'avenir de l'école valdôtaine, donc la formation des nouvelles générations de valdôtains. Entre temps, le président de la junte «otteneva in proposito alcuni incontri a

(Suite page 4)

M. Rivolin Victorin
4, rue Turin
11100 AOSTE

## APRES LE PLEBISCITE DU 23 JUIN

# INDEPENDANCE ET UNITE DU JURA SUISSE

Les séparatistes du Jura suisse (1) ont remporté la victoire au référendum du 23 juin par 36802 voix contre 34057. Un 23e canton sera donc créé en Suisse, mais on ne sait pas encore s'il comprendra les sept districts actuels, dont un, Laufen, de langue allemande, ou seulement une partie d'eux.

Au scrutin du 23 juin le OUI a remporté la victoire dans les trois districts du nord: Délémont (11070 oui contre 2948 non), Franches Montagnes (3573 contre 1058), Porrentruy (9603 contre 4566).

Les autres districts: Moutier (7069 oui, 9330 non), Courtelary (3123 - 10260), La Neuveville (931 - 1776), Laufen (1433 - 4119) disposent de six mois pour demander l'organisation d'un nouveau scrutin, afin de savoir s'ils veulent adhérer au nouveau canton ou s'ils préfèrent rester dans celui de Berne.

Les électeurs de ces districts se trouvent en face d'un grave problème: l'unité du Jura.

Dès avant les élections du 23 juin, l'organe du Rassemblement Jurassien (2) «Le Jura Libre», se montrait optimiste à cet égard: «Si les ralliements au OUI (y lisait-on) sont de plus en plus nombreux, c'est pour que le Jura demeure uni face à son destin. Les districts dans lesquels on aurait noté une majorité rejetante pourraient théoriquement rejoindre l'ancien canton, mais personne ne croit que cela soit possible. Si l'U.P.J. se livrait à cette tentative abominable, elle se heurterait non seulement au Jura tout entier, mais encore à la Confédération et aux Bernois eux-mêmes, dont M. Ory annonce qu'ils signeront l'initiative «Los von Jura». Ne pas vouloir faire un nouveau canton était une chose; mais se séparer du Jura... quand on se prétend «Jurassien», et mieux encore «patriote jurassien», voilà une démarche tellement monstrueuse qu'elle échouerait à coup sûr.»

Au lendemain des élections, M. Roland Béguelin, secrétaire général du R.J., déclarait à la presse: «La question est résolue pour la Suisse, mais à condition que le Jura conserve son unité. Si Berne garde une partie du Jura francophone, la question jurassienne rebondira, et il y aura conflit entre le canton du Jura et celui de Berne.»

En face de ce double danger (éclatement du Jura et continuation de la lutte avec le canton de Berne) le nombre des OUI devrait logiquement augmenter. Mais dans quelle mesure? Voilà qui est impossible à prévoir, du moins pour le moment.

---

(1) Le Jura suisse (de langue française) et le district de Laufen (de langue allemande) furent cédés lors du Congrès de Vienne (1814) au canton de Berne en compensation de la perte de territoires sur lesquels celui-ci exerçait sa suzeraineté.

(2) Mouvement qui lutte depuis un quart de siècle pour l'autonomie du Jura.

---

UN POETE VALDOTAIN
DU DEBUT DU SIECLE

## Amour sénile

*Amour sénile, amour de vieux,*
*Sentiment abject et honteux,*
*Tu as fait de moi un lépreux,*

*Ou plutôt un insigne pitre,*
*Un bouffon, un triste bélître,*
*Que l'on méprise à juste titre.*

*Je fais rire et je fais pitié,*
*Mon sentiment est bafoué,*
*J'ai perdu même l'amitié*

*De la donzelle que j'adore.*
*Insensé! qui croyais encore*
*Unir le couchant à l'aurore.*

*Chaque jour je descends plus bas,*
*En trébuchant je fais des pas*
*Vers mon déclin et mon trépas;*

*Et malgré ça je songe à elle,*
*Qui cependant est jeune et belle...*
*Peut-être même encor pucelle.*

*Oh! infâme et cruel destin,*
*Subtil et perfide venin,*
*Piège dressé sur mon chemin;*

*Blessure profonde et saignante,*
*Plaie douloureuse et purulente,*
*Gangrène maligne et puante;*

*Amour sénile, amour de vieux,*
*Sentiment abject et honteux,*
*Tu as fait de moi un lépreux!*

*AOSTE, 1913 - Anselme MILLIET*

# AU CONSEIL DU B. I. M.

REUNION DU 21/5/1974

Le Conseil de direction, réuni sous la Présidence de M. Louis Martin, a alloué aux Communes des contributions pour un montant de lires 21.957.742, distribuées comme suit:

CHARVENSOD - 4.000.000 de lires - paiement d'une note d'honoraires concernant le projet du nouveau palais des écoles élémentaires.

CHATILLON - contribution de 1.040.000 lires pour travaux d'aménagement des «Casermette», ex-baraquements militaires.

1.259.000 lires - paiement des travaux d'agrandissement de l'aqueduc communal au hameau de Soleil.

DONNAZ - 1.115.400 lires - note d'honoraires concernant le plan d'aménagement communal;

117.600 lires - travaux de réparation et d'aménagement de l'aqueduc communal;

1.324.960 lires - substitution de la chaudière du chauffage central au palais des écoles élémentaires et de la mairie;

284.705 lires - travaux d'aménagement à la route d'Albard;

1.163.620 lires - paiement de notes d'honoraires pour des projets concernant des travaux d'intérêt public.

LA SALLE - 1.500.000 lires - paiement des travaux de construction des égouts au village de Châtelard.

LILLIANES - contribution de 219.730 lires pour travaux divers d'intérêt public.

SAINT CHRISTOPHE - 913.980 lires - installation du nouveau réseau d'éclairage public aux villages de Senin et de Sorreley.

SAINT MARCEL - contribution de 4.203.300 lires pour le paiement d'une note d'honoraires concernant le projet et la direction des travaux de l'aqueduc communal.

TORGNON - contribution de 1.632.000 lires pour le paiement des travaux de construction du deuxième tronçon de l'aqueduc communal.

VALGRISANCHE - 868.885 lires - paiement de notes d'honoraires pour des projets concernant des travaux d'intérêt public;

2.314.562 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le projet concernant la route de Bonne-Usselières.

REUNION DU 25/6/1974

CHALLANT SAINT ANSELME - 561.342 lires - paiement de notes pour des travaux concernant l'aménagement du réseau d'éclairage public.

CHALLANT SAINT VICTOR - 3.971.635 lires - paiement de notes d'honoraires concernant des projets pour travaux divers d'intérêt public.

CHAMPDEPRAZ - contribution de 6.528.960 lires pour le paiement des travaux d'aména-

*(Suite page 3)*

# A TRAVERS LA VALLEE

AOSTE - St. Martin de Corléans

La section de Saint Martin de Corléans vient nouvellement de perdre l'un de ses membres les plus actifs. C'est avec le plus profond regret que nous annonçons la mort de M. Charles Follien, agé de 57 ans à peine après une vie dédiée entièrement à la famille, au travail et à l'Union Valdôtaine.

M. Follien fut en effet l'un des fondateurs de la section de Saint Martin de Corléans immédiatement après la fondation de notre Mouvement et depuis lors il fut toujours membre de son Comité de Direction, dans lequel il occupa la charge de conseiller et de vice-président, offrant sa collaboration active pour la cause de notre Mouvement.

Au dernières élections administratives communales il avait été élu conseiller de la commune d'Aoste, charge à laquelle il avait dû renoncer pour des raisons de santé.

La participation massive de la population de Saint Martin, d'Aoste et de toutes les communes avoisinantes à ses funérailles démontre le nombre d'amis qui le pleurent et le vide qu'il a laissé. Le cortège funèbre était accompagné par les drapeaux des sections de l'U.V. de Saint Martin de Corléans, Chesallet, Sarre et Charvensod et par ceux des Sapeurs-Pompiers Volontaires, de l'«Associazione Nazionale Combattenti» et de l'«Associazione Nazionale Combattenti e Reduci» des respectives sections d'Aoste.

L'Union Valdôtaine présente à son épouse, à sa fille et à son fils Albert, ainsi qu'à tous ses parents, l'expression de ses condoléances les plus émues.

### CHUTE MORTELLE D'UN PECHEUR DANS LE TORRENT SAVARE

INTROD - Le 20 juin, Lanfranco Capelli, 44 ans, de Parme, domicilié à Aoste, est tombé dans le torrent Savare, en traversant celui-ci sur une passerelle, près du village Chevrère. Il a réussi à sortir du torrent mais il est mort sur la berge d'une hémorragie cérébrale causée par de graves lésions à la tête. Son corps a été retrouvé le lendemain.

### ACCIDENT DE VOITURE: UN MORT

MONTJOVET - Le 20 juin, dans le tunnel de Montjovet, une auto qui tentait de dépasser un TIR avec remorque a fait une embardée et s'est écrasée contre celui-ci. Un des deux occupants de la voiture, Mario Zambroni, 20 ans, d'Aoste, est mort sur le coup. L'autre, Adriano Compagnoni, âgé également de vingt ans et qui était au volant, a été blessé légèrement. Les deux jeunes gens venaient de Turin, où ils étaient allés passer la visite militaire.

RADIO-TELEVISION HI-FI
Réparations - Chez LUBOZ
40, Avenue F. Chabod
Aoste — Tél. 34745

### DECES

AOSTE - M. Jean-Anselme Marguerettaz, décédé le 17 juin, à l'âge de 68 ans.

M.me Sophie Cossard, née Garino, mère de M. Italo Cossard, directeur de l'organe du Rassemblement Valdôtain, décédée le 10 juin, à l'âge de 80 ans.

AYAS - M. Walter Merlet, 65 ans, père de M. Eribert Merlet, membre du Comité Central de l'U.V.

CHARVENSOD - M. Urbain Bollon, décédé le 5 mai, a l'âge de 62 ans.

CHESALLET - M.me Herminie Grenod, veuve Gérard, 87 ans, décédée le 16 mai.

COURMAYEUR - M.me Denise Bareux, née Ottoz, mère de notre ami Marcel Bareux, secrétaire de la section U.V. de Courmayeur, décédée le 29 mai, à l'âge de 78 ans.

DONNAZ - M.me Caroline Bonin, veuve Paris, mère de M. Renzo Paris, secrétaire de la section U.V. de Donnaz, décédée le 24 mai.

VERRES - M.me Marie Trentaz, née Bertolin, 61 ans, mère de M. Robert Trentaz, membre du Comité de direction de la section U.V. de Verrès.

### NOCES D'OR

CHESALLET - Le 8 juin, M. François Viérin, 78 ans, et son épouse M.me Zéphirine, née Béthaz, 65 ans, ont fêté leurs noces d'or. La cérémonie s'est déroulée à Valgrisanche, pays d,origine de Monsieur et Madame Viérin, parents d'une nombreuse famille de onze enfants, dont l'aîné est notre ami René Viérin, secrétaire de la section U.V. de Chesallet.
Nos félicitations et souhaits.
Ad multos annos!

# CONSEIL DE DIRECTION DU B.I.M.

*(Suite de la page 2)*

gement de l'aqueduc communal de la centrale de l'ENEL au village Viéring.

CHAMPORCHER - 1.000.000 de lires - paiement des dommages procurés à un aqueduc privé, cause la construction d'une route au village Mont-Blanc.

953.395 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant le projet d'agrandissement du Cimetière.

CHATILLON - contribution de 3.854.340 lires pour l'achat des terrains nécessaires pour la construction d'un champ de sport au village «Grand-Tzan».

ETROUBLES - 1.680.000 lires - paiement des travaux d'aménagement de l'aqueduc communal.

484.000 lires - achat d'un «traino-ski-lift».

1.636.145 lires - règlement définitif de la question concernant la construction des écoles élémentaires et de la maison communale.

240.000 lires - travaux d'aménagement au toit du lavoir public au chef-lieu de la commune.

471.184 lires - travaux d'aménagement au chauffage de l'ancienne maison communale.

FENIS - contribution de 350.000 lires - achat d'un terrain nécessaire pour la construction d'une route d'accès au dépotoir.

1.720.825 lires - achat de meubles pour le bureau technique communal.

GABY - contribution de 3.000.000 lires pour le paiement des travaux de construction des égouts.

PERLOZ - 64.750 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant le mesurage d'une maison édifiée contre les règlements de l'édilité.

727.552 lires - paiement d'une note concernant des travaux d'aménagement des locaux des écoles élémentaires.

RHEMES NOTRE DAME - 369.000 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le projet d'aménagement de l'aqueduc communal.

1.267.000 lires - note d'honoraires concernant le projet de construction d'une route aux hameaux de Oreiller-Chaudanaz-Pont-Pellaud.

RHEMES SAINT GEORGES - contribution de 878.000 lires pour le paiement de notes concernant l'achat et le placement de balustrades le long des routes communales.

SAINT CHRISTOPHE - contribution de lires 1.319.953 - paiement de notes concernant l'achat de tuyaux pour l'ancien aqueduc communal.

SAINT MARCEL - 1.044.890 lires - notes d'honoraires concernant le projet de construction des égouts aux villages Grand-Champ et Grange.

TORGNON - 652.800 lires - paiement des travaux de construction du premier tronçon de l'aqueduc communal.

VALPELLINE - contribution de 661.158 lires - note d'honoraires concernant le projet et la direction des travaux d'aménagement des écoles élémentaires.

139.577 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant les travaux d'aménagement de la maison communale.

VERRAYES - 754.245 lires - construction de niches funéraires.

75.315 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant la réception de l'aqueduc Chef-lieu-Marseiller-Guet.

---

La famille de M.

Charles FOLLIEN

profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'estime reçus lors du deuil qui vient de la frapper, remercie vivement toutes les personnes, associations, sections de l'U.V. qui ont pris part à sa douloureuse épreuve et en particulier la Section de l'U.V. de Saint Martin de Corléans.

Aoste, juin 1974.

# LES D.P. ET L'ECOLE VALDOTAINE

## ORDRE DU JOUR

L'Ordre du Jour ci-dessous, présenté par le conseiller unioniste Andrione lors de la séance du 15 juin, en opposition à la motion de la majorité, a obtenu 9 voix favorables sur 28 conseillers présents.

*ORDRE DU JOUR*

*CONSIDERANT que dans la séance du 31 mai 1974 le Gouvernement aurait dû approuver le décret définissant en matière d'école les pouvoirs régionaux;*

*ATTENDU que la Junte régionale n'a pas informé le Conseil des pourparlers qu'elle a eus avec le Ministre de l'Instruction Publique;*

*CONSIDERANT qu'il semble que plusieurs projets aient été envisagés pour donner une forme définitive au susdit décret et que, notamment, un texte aurait été élaboré par le Gouvernement italien et un autre texte par la Junte régionale;*

*ATTENDU qu'aucun de ces textes n'a été porté à la connaissance du Conseil;*

*LE CONSEIL REGIONAL*

*REAFFIRME son droit à décider en matière d'école régionale, conformément au Statut, loi constitutionnelle du 26 février 1948 n. 4;*

*DEPLORE le comportement de la Junte régionale qui a traité ce grave problème à l'insu du Conseil et qui, quand tout est désormais joué, dans le but puéril de cacher son insuccès, soumet la question à l'attention de l'Assemblée;*

*DENONCE la conduite du Gouvernement italien et en particulier du Ministère de l'Instruction Publique qui depuis près de 30 ans se refusent d,envisager sérieusement la solution du problème de l'école valdôtaine de façon à tenir compte des droits reconnus à la minorité valdôtaine ainsi que de ceux de toutes les catégories intéressées.*

**PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS**
**Rédaction Administration et Publicité**
**au SIEGE de**
**L'UNION VALDOTAINE**
**29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste**
**ABONNEMENTS**
**Ordinaire L. 1.500 - (semestre L. 800)**
**Etranger L. 2.500 - Soutien L. 5.000**
**DIR. RESP. EMILE PROMENT**
**Enreg. Tribunal d'Aoste N. 2 du 24/5/1954**
**Imprimé par l'UNION VALDOTAINE**
**29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste**

**VALDOTAINS!**
**RENOUVELEZ L'ABONNEMENT**
**au PEUPLE VALDOTAIN**

(Suite de la page 1)

livello tecnico con la apposita commissione incaricata a redigere il decreto della Valle d'Aosta». A ce point, nous nous croyons en devoir de poser quelques questions: le président était-il seul? Quelles sont les personnes qui font la pluie et le beau temps dans le domaine de l'école, soigneusement cachées derrière la façade représentée par les hommes politiques démocrates-populaires? Nos deux parlementaires ont-ils été invités à ces rencontres? Combien de rencontres il y a eu? Je pose ces questions parce que j'ai l'impression que dans ces pourparlers on a impliqué fort peu de gens (et surtout pas ceux qui n'appartenaient à la famille DP) et que ces pourparlers n'ont pas eu la fréquence requise par l'importance du problème traité. Mais reprenons notre chronique.

Après cela nos administrateurs régionaux, satisfaits de leur œuvre, ont présenté leurs propositions au ministre et sont rentrés, dociles, en Vallée pour attendre cette réponse qui, naturellement n'est pas venue. Je demande aux valdôtains si c'est ainsi qu'on défend leurs droits!

Cette Junte qui n'a jamais eu peur des distances, qui a envoyé ses membres un peu partout dans le monde, du Japon à l'Afrique du Sud, n'a pas trouvé le temps de suivre de près, in loco, l'iter d'une loi si importante. Où étaient-ils M. le président et M.M. les assesseurs la semaine où aurait dû être pris en considération le décret pour la Vallée d'Aoste? Il y avait à Rome, ces jours là, des représentants syndicaux valdôtains, et ceux-là ne sont pas «venuti at conoscenza tramite stampa decisioni consiglio ministri»; ils étaient à connaissance du fait bien avant!

A la lumière de tout cela je juge qu'il n'y a que trois interprétations possibles de la conduite de la Junte dans cette occasion:

1) La Junte est composée de naïfs, donc d'incompétents. Et dans ce cas le devoir de la Junte serait celui de démissionner;

2) La Junte n'avait aucune envie de donner une solution valdôtaine au problème de notre école. Elle a pensé alors de tromper les valdôtains en faisant semblant d'appuyer les décrets sans toutefois œuvrer convenablement pour que ces derniers soient acceptés à Rome;

3) La Junte était sûre que son projet aurait été accepté à Rome. Dans ce cas elle aurait eu des assurances de la part de quelque grand manitou romain, qui à la fin n'a pas tenu sa parole. La Junte, composée surtout de DP, a voulu écarter toutes les autres forces politiques parce qu'elle comptait tirer de cette opération une forte publicité exploitable lors des campagnes electorales à venir.

En attendant des explications, amis valdôtains, vous n'avez que ces trois possibilités: faites votre choix!

La séance du Conseil régional du 15 juin n'a été qu'une pauvre farce. Le Conseil a été consulté, comme a fait remarquer M. Caveri, «a funerali avvebuti». Les groupes de la majorité ont présenté une motion de blâme envers le gouvernement romain. Lors de la discussion les conseillers DP se sont enivrés de beaux mots tels que autonomie, régionalisme, liberté, etc. Seul Monami (PCI), parmi les représentants de la majorité, a critiqué le comportement de la Junte. Un ordre du jour présenté par M. Andrione, où l'on blâmait d'un côté le gouvernement de Rome et de l'autre côté la Junte, a été repoussé. La motion présentée par la majorité est passée sans l'appui de l'U.V. qui s'est refusée de se joindre à une protestation hypocrite et stérile. Ce n'est pas avec des motions de blâme qu'on fait les intérêts des valdôtains mais avec un dévouement sincère et avec un engagement constant à leur cause. L'U.V. est prête à donner sa contribution pour l'élaboration d'un nouveau projet pour la solution du problème scolaire valdôtain, pourvu qu'on lui accorde cette possibilité.

Cette triste page de l'histoire valdôtaine a apporté une seule chose de positif: cette défaite cuisante que la Vallée d'Aoste a subi devrait ouvrir les yeux aux valdôtains et leur faire comprendre que la méthode suivie par ces malheureux DP dans la gestion du pouvoir peut amener la Vallée d'Aoste à la complète abdication à ses droits d'autonomie.

H. VOYAT

## VIE DE L'UNION

(Suite de la page 1)

seillers régionaux unionistes qui n'en feraient pas partie par élection; 2) une contribution en pourcentage sur les appointements touchés par les membres de l'U.V. ayant des charges politiques ou administratives dues à l'appartenance au Mouvement.

Les autres modifications aux précédents statuts ont pour but de préciser le sens de certains articles.

L'article 1, qui fixe les buts généraux de l'U.V., a été complété par une déclaration d'adhésion aux principes fédéralistes.

Au début de la séance l'Assemblée avait approuvé à l'unanimité la proposition d'envoyer un télégramme de souhaits au Rassemblement Jurassien pour le succès du référendum du 23 juin concernant la séparation du Jura du canton de Berne.

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE
**Marino Pasquettaz**
AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44 503